

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14063**

Intitulé

BP : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "Education à l'environnement vers un développement durable" - Animateur à l'éducation à l'environnement vers un développement durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation	Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur à l'éducation à l'environnement vers un développement durable exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- *Il encadre tout type de public dans une pratique d'éducation à l'environnement vers un développement durable*

Il participe à l'accueil, à l'information et à l'orientation des publics dans sa structure ;

Il tient compte des attentes des publics et de leur relation à la nature ;

Il identifie et adapte son animation en fonction des réactions exprimées par son public ;

Il favorise l'émergence de projets d'EEDD auprès de groupes variés ;

Il sensibilise son public au respect de la réglementation spécifique liée à la gestion, à l'usage des espaces et la protection des espèces ;

Il agit en cas de situation conflictuelle ou de maltraitance ;

2- *Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :*

Il conçoit un projet d'animation dans le champ de l'EEDD ;

Il repère, identifie et intègre les potentialités des milieux naturel, rural et urbain de son intervention, en lien avec le territoire et les pratiques locales ;

Il prend en compte les risques spécifiques liés aux activités, aux lieux, aux espèces, au matériel et aux matériaux et adapte son activité en conséquence ;

Il participe à l'élaboration des outils pédagogiques qui favorisent la découverte de l'environnement et la prise en compte du développement durable ;

Il choisit et utilise des méthodes actives favorisant la mise en relation directe avec la nature et l'environnement ;

Il prend en compte la réglementation spécifique liée à la gestion et à l'usage des espaces et à la protection de la flore et de la faune quels que soient les lieux d'intervention ;

Il évalue les effets de ses projets sur l'environnement en lien avec les valeurs de l'EEDD ;

3- *Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'éducation à l'environnement vers un développement durable ;*

Il participe à la communication et à la promotion de la structure ;

Il participe à l'organisation des activités de la structure ;

Il entretient le matériel et le petit équipement spécifique EEDD qu'il utilise pour son action ;

Il propose l'acquisition ou le renouvellement des matériels et de la documentation et autres ressources spécifiques à l'EEDD ;

Il participe à l'élaboration et l'évolution du projet pédagogique de la structure avec sa spécificité EEDD ;

Il partage ses compétences en EEDD avec les autres membres de l'équipe.

1

Accueillir les différents publics ;

Prendre en compte l'expression des interlocuteurs ;

Prendre en compte les attentes des publics concernés notamment les groupes de mineurs ;

Favoriser l'autonomie des participants et leur relation à la nature ;
Valoriser l'écoute réciproque ;
Favoriser l'émergence de comportements citoyens ;
Veiller à l'intégrité physique et morale des publics ;
Agir en cas de maltraitance dans une action d'animation.

2

Prendre en compte les spécificités des activités en EEDD ;
Concevoir un projet d'animation dans le champ de l'EEDD ;
Mobiliser les connaissances générales liées à l'EEDD ;
Créer des situations permettant l'émergence de projets d'EEDD auprès de groupes variés ;
Utiliser des pratiques pédagogiques diversifiées et adaptées à l'EEDD ;
Evaluer les actions d'animation conduites.

3

S'intégrer à une équipe de travail ;
Proposer des stratégies d'action en EEDD ;
Présenter le bilan de ses activités ;
Assurer la maintenance du matériel pédagogique ;
Participer à la gestion administrative de sa structure ;
Participer à l'organisation d'animations événementielles au sein de la structure ;
Articuler son activité en EEDD à la vie de sa structure ;
Contribuer à la programmation des activités nécessaires au séjour de mineurs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'animateur à « l'éducation à l'environnement vers un développement durable », exerce principalement dans le cadre associatif et auprès des collectivités territoriales et des entreprises.

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics du jeune enfant au senior.

Animateur en éducation à l'environnement vers un développement durable

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est délivré au titre de la spécialité « éducation à l'environnement vers un développement durable » du BPJEPS.

Le BPJEPS est obtenu par la capitalisation de 10 unités.

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

UC1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;

UC3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure.

Les unités capitalisables spécifiques de la spécialité « éducation à l'environnement vers un développement durable » :

UC5 : EC de préparer une action d'animation d'éducation à l'environnement vers un développement durable ;

UC6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action de l'EEDD ;

UC7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation professionnelle dans le champ de l'EEDD ;

UC8 : EC de conduire une action éducative en EEDD ;

UC9 : EC de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation en EEDD ;

UC10 : elle vise l'adaptation à l'emploi et au contexte particulier.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Oui Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé outre son président : - de formateurs et de personnel techniques dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Oui
Après un parcours de formation continue	X	Oui
En contrat de professionnalisation	X	Oui
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Oui

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2001-792 du 31 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 juillet 2011 (JO du 29 juillet 2011)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Ministère chargé des sports

Ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :